

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00469

Numéro SIREN : 502 210 180

Nom ou dénomination : A.M. RENOVATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2018 sous le numéro de dépôt 9932

A. M. RENOVATIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : - 8 AOUT 2018 Numéro: 9932

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
ENTRE LA SOCIETE ET LE GERANT ET SES ASSOCIES

Article L 223-19 du Code de Commerce
Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'Article L 233-19 du Code de Commerce relatif aux conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dans lesquelles le Gérant ou un Associé de notre Société est directement ou indirectement intéressé.

Ces conventions sont les suivantes :

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE et Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS

Je vous rappelle que je détiens 50 % du capital de notre Société.

Le compte courant ouvert à mon nom dans les livres de la société présente un solde créditeur au 31 décembre 2017 de 515 Euros non productif d'intérêt.

Ma rémunération brute allouée au titre de mon mandat de gérance pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 a été de 28 700 Euros.

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE et Madame Rosa VEROUIL

Je vous rappelle que vous détenez 50 % du capital de notre Société.

Le compte courant ouvert à votre nom dans les livres de la société présente un solde à 0 euros au 31 décembre 2017 non productif d'intérêt.

Aucune autre convention n'a été conclue durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui entre dans le cadre des articles rappelés ci-dessus.

Fait à Chilly Mazarin
Le 4 juin 2018

Antonio TENRREIRO MASSAS

A. M. RENOVATIONS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Madame l'Associée

Je vous ai convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous demander :

- d'approuver le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017
- de donner une affectation à leur résultat
- de donner quitus de sa gestion à la Gérance
- d'approuver les Conventions soumises aux règles de l'Article L 223-19 du Code de Commerce – Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000

1°) MODE DE PRESENTATION ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur.

2°) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les produits d'exploitation hors taxes se sont élevés à 132 965 Euros durant l'exercice 2017.

Nos frais d'exploitation, dont le détail est donné ci-après ont évolué comme suit :

- Achats de marchandises	246 Euros
- Achats de mat. Première	48 074 Euros
- Stocks de mat. Première	173 Euros
- Autres achats et charges externes	19 348 Euros
- Impôts et taxes	1 732 Euros
- Salaires et traitements	35 225 Euros
- Charges sociales	14 210 Euros
- Dotations aux amortissements	4 490 Euros
<u>Total des charges</u>	<u>123 498 Euros</u>

3°) EVOLUTION PREVISIBLE

Notre planning de commande pour 2018 à ce jour nous permet d'envisager un résultat au terme dudit exercice équivalent à celui dégagé au 31 décembre 2017.

4°) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société AM RENOVATIONS ne détient aucune participation soumise aux dispositions de l'Article L 233-6 du cc – Ordonnance n° 2000-912 du 18 Septembre 2000.

5°) RESULTAT – AFFECTATION

Les comptes tels qu'ils sont établis font apparaître un bénéfice comptable de 8 955 Euros au 31 décembre 2017 qu'il vous est proposé d'affecter de la façon suivante :

- En Distribution	8 955 Euros
-------------------	-------------

6°) PRELEVEMENT SUR RESERVES

Il est proposé un prélèvement sur le report à nouveau de 1 045 Euros

7°) CONVENTIONS VISEES PAR L'ORDONNANCE DU 18 SEPTEMBRE 2000 DU CC

Vous trouverez, en annexe, notre rapport spécial sur les Conventions soumises aux dispositions de l'Article L 223-19 du Code de Commerce et qu'il vous sera demandé d'approuver.

J'espère que les résolutions qui seront soumises au vote des Associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 juin 2018 recueilleront votre approbation.

Fait à Chilly Mazarin,
Le 4 juin 2018

Le Gérant
Antonio TEIXEIRA MASSAS

A. M. RENOVATIONS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 JUIN 2018

Le vingt-deux juin deux mille dix-huit à quinze heures, au Siège Social,

Les Associés de la Société AM RENOVATIONS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

SONT PRÉSENTS ET ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

- Monsieur Antonio TENREIRO MASSAS Titulaire de	50 parts
- Madame Rosa VEROUIL Titulaire de	50 parts

ENSEMBLE 100 PARTS

Le total des parts sociales présentes ou représentées est de 100 parts, soit la totalité des parts composant le capital social.

L'assemblée peut donc valablement délibérer ; elle est présidée par Monsieur Antonio TENREIRO MASSAS en sa qualité de Gérant Associé.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- ◆ Rapport de gestion établi par la gérance,
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2017** et quitus à la gérance,
- ◆ Approbation des charges non déductibles,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice,
- ◆ Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce - Ordonnance n° 2000-912 du 18 Septembre 2000, et décision à cet égard,
- ◆ Questions diverses
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, il dépose sur le bureau les documents suivants :

- la feuille de présence
- le rapport de gestion sur l'exercice écoulé
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions soumises à l'article L 223-19 du Code de Commerce – Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000
- le Bilan, le Compte de Résultat et l'annexe au 31 décembre 2017
- le projet des résolutions à soumettre au vote de l'Assemblée

Il donne ensuite lecture du rapport de la Gérance et répond aux questions qui lui sont posées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2017**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle approuve les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés pour un montant de 1 344 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice soit **8 955 Euros** de la façon suivante :

- En Distribution 8 955 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé ci-dessous les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement : Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement : Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à l'abattement
2014	4 000 €	0 €	0 €
2015	4 000 €	0 €	0 €
2016	10 000 €	0 €	0 €

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, et décide un prélèvement sur le poste Report à Nouveau à hauteur de 1 045 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est indiqué à ce niveau de la séance que le solde du poste Report A Nouveau passe de 2 194 Euros à 1 149 Euros.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce - Ordonnance n° 2000-912 du 18 Septembre 2000 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale prend acte que la rémunération de Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS au titre de l'année 2017 s'est élevée à 28 700 Euros Brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et il est dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président de l'Assemblée.

DONT PROCES-VERBAL

Le Président
Antonio TENRREIRO MASSAS



Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 65 rue Médiéis		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 5 0 2 2 1 0 1 8 0 0 0 0 2 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31/12/2017	N-1 31/12/2016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 617	257	392
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	16 655	13 065	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	19 272	13 322	392	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 109	1 282	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	401	401	3 119
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 634	9 634	1 736
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	29 529	29 529	81 034	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	224	224		
	TOTAL (III)	CJ	CK	40 897	40 897	87 171	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	19 272	54 219	87 563	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL A.M. RENOVATIONS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 000)	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	25 900	15 100
	Report à nouveau	DH	2 194	2 188
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 955	20 806
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	39 250	40 294
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	515	1 257
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 642	11 918
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 812	15 293
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 000	3 000
	Compte régul.	EB		15 800
TOTAL (IV)	EC	14 969	47 269	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	54 219	87 563	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14 969	47 269
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	131 132	FH		FI	131 132	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	131 132	FK		FL	131 132	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 833	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	132 965	152 701
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	246	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	48 074	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	173	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	19 348	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 732	
	Salaires et traitements *					FY	35 225	
	Charges sociales (10)					FZ	14 210	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	4 490
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	123 498	127 943
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	9 467	24 758
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GII			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU		9	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		(9)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	9 467	24 749	

Désignation de l'entreprise SARL A.M. RENOVATIONS				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	76	59
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	76	59
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	44	785
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	44	785
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	32	(726)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	544	3 217
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	133 041	152 760
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	124 086	131 954
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	8 955	20 806
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DIFFERENCES				44	76	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2017

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A.M. RENOVATIONS										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	(Dont Composants)	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				(Dont Composants)	M3		KS	2 874	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	12 300	KZ		LA	17 420		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	15 174	LO		LP	17 420			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V					
TOTAL IV				LQ		LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						OG	15 174	OH		OJ	17 420		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		1		2		3		4		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 874	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	29 720	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	32 594	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	32 594	ØM

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONSNéant ☐ *

Désignation de l'entreprise :

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : **SARL A.M. RENOVATIONS**

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	2 482	QA	135	QB		QC	2 617
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH	12 300	QI	4 355	QJ		QK	16 655
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO	
corporelles	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
				QU	14 782	QV	4 490	QW		QX	19 272
TOTAL III				QU	14 782	QV	4 490	QW		QX	19 272
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ON	14 782	OP	4 490	OQ		OR	19 272

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM					NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACT NON PARVENUES</i>	300	300

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			224	224
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				224

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **54 219** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **133 041** euros et un total **charges** de **124 086** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **8 955** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.